



## FLASH INFOS :

### Comité d'Entreprise et Négociations

#### Le Réseau : La disparition des Conseillers Commerciaux est-elle programmée ?

La Direction informe régulièrement le Comité d'Entreprise sur : des **réductions ou des suppressions** de services de caisse, des mises en place d'Espaces Libres Services et autres automates, des transferts de clients particuliers (Essentiels ou Premium) sans leur demander leur avis...

Et plus récemment sur : la généralisation à toutes les agences de la Banque Courtois de **la gestion par le Centre Expert Multimédia (CEM) des clients particuliers Essentiels** ciblés « à bas revenus » (allocataire de Pôle emploi, de prestations sociales, ...).



La dernière annonce de la Direction concerne la réorganisation à venir de **Toulouse ville** avec :

- La fermeture de l'agence Bonnefoy (suppression de 3 postes : DA, CCPro, CCPri),
- Le passage de l'agence Guilhemery en agence Conseil (suppression du poste de CC),
- Le transfert de près de 3.000 clients Essentiels de l'agence de Rémusat sur 6 agences dites « receveuses » (suppression de 2 postes de CC et création de 1 poste de DA adjoint).

Ces suppressions de postes ne sont pas compensées par la création de 2 postes de Conseiller Privé/Prof (un à l'agence des Minimes, l'autre à l'agence de l'Union).

**Résultat : Encore 3 postes supprimés, qui viennent alourdir la longue liste des postes et des métiers qui disparaissent.**



## **Intéressement : Verrouillage annoncé !**

La Direction a décidé de mettre en place un double verrouillage à partir de l'exercice 2019.

Non seulement le plafond Participation + Intéressement qui existait déjà sera abaissé **de 16% à 15%** des rémunérations brutes, mais en plus elle crée un nouveau plafond limitant l'Intéressement seul à **9,5%** des rémunérations brutes.

Avec cette nouvelle mesure, l'amélioration des résultats de la Banque ne pourra pas se traduire par une augmentation du montant Participation + Intéressement à distribuer aux salariés.

## **Indemnités de Fin de Carrière : L'infidélité de la Banque Courtois !**

Après les « coups de sabres » sur les primes de médaille du travail et sur les primes de fidélité, le passage en force du lissage sur 12 mois du 13<sup>ème</sup> mois, l'absence d'augmentation collective 6 années de suite, la Direction de la Banque Courtois continue à gratter les droits des salariés en décidant de réduire **l'Indemnité de Fin de Carrière** ainsi que son assiette de calcul.

Devant nos objections en séance de Négociations, la Direction, entre chantage et menace, précise que « *c'est comme ça et pas autrement* » ou « *vous avez un seul choix c'est de signer, sinon on dénonce les accords d'entreprise...* ».

## **Salaires 2019 : ZERO pour l'équipe !**

La Banque Courtois est l'unique filiale du Crédit du Nord à avoir choisi de ne pas mettre en place de mesures COLLECTIVES pour les salaires 2019.

Concernant les mesures individuelles, chaque salarié doit avoir eu le retour des Comités de Rémunération, sachant que comme d'habitude, les augmentations et les primes individuelles dépendent de critères connus de la seule Direction.

Pour les « oubliés » des augmentations ou des primes individuelles, la Direction s'écoute parler de Responsage, Yoopies ou même du PERCO, des fois que, sur un malentendu, les salariés puissent s'en satisfaire.

Quant à la Prime Macron, l'ACTIONNAIRE a décidé que les salariés recevraient 250 € (au lieu des 1.000 € possibles), et que seuls y seraient éligibles ceux dont la rémunération serait inférieure ou égale à 45.000€ (au lieu de 53.944,80 € possibles).

En même temps, 515,9 millions d'€ de dividendes versés par la Banque Courtois à son unique actionnaire en 22 ans, soit plus d'un demi-milliard, ça ne donne pas envie de partager...

## **Postes : à pourvoir ou déjà pourvus ?**

Certains postes ne sont pas publiés dans l'Offre de Postes. Les salariés découvrent leur existence lors de mails d'information intitulés « nominations », lorsqu'ils sont pourvus !

Certains postes sont publiés dans l'Offre de Postes, mais de fait ces postes n'existent pas. Il s'agit : « d'offres pour constitution d'un vivier de candidats à la mobilité » !

Bien que la Direction tente d'expliquer tout savoir des « envies » des salariés, nous considérons que les salariés ont le droit d'avoir des informations claires et accessibles à tous sur les postes à pourvoir (géographiques et fonctionnelles).

A suivre...